

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-223
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINE DE
COMPETENCES PAR
THEMES

Sous matière : POLITIQUE
DE LA VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

**OBJET : SCHEMA
DIRECTEUR
NUMERIQUE -
DELIBERATION
CADRE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 13
OCTOBRE 2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : 13 OCTOBRE 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU **28 OCT. 2022**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 20 octobre 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François
VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre
BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth
ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Javier DE LA CASA,
Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Précillia
GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD Donne procuration à Précillia GRANIER,
Philippe GUIRAUD Donne procuration à François DEMANGEOT,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte BATIGNE,
Chantal BARTHES Donne procuration à Giovanni ZAMAI,
Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Hélène GIRAL,

Absents excusés : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Martine LACOMBE,

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

La commune souhaite inscrire son action dans le domaine du digital afin notamment d'accentuer l'engagement de la municipalité en faveur d'une relation citoyenne de proximité et de moderniser son fonctionnement. Pour ce faire elle souhaite s'appuyer sur le développement des outils et des échanges numériques, en préservant la qualité de la relation citoyenne.

Dans cet objectif, la collectivité a fait réaliser, par un cabinet extérieur spécialisé, un état des lieux des pratiques des services et des attentes des usagers recensés par les services.

Cet état des lieux a conclu que le contexte général était favorable à l'évolution afin de moderniser les pratiques en lien avec les évolutions digitales de la société.

En conséquence, pour améliorer ses pratiques et services à destination des usagers mais également pour faciliter le travail de ses agents, un schéma directeur a été élaboré.

Celui-ci suit 4 grands axes qui sont :

- Le développement des usages, la simplification des démarches pour les administrés
- La participation de la population à la conduite des politiques publiques
- Le développement de la communication numérique
- L'Amélioration des processus internes vers une administration 2.0

Le schéma directeur a d'ores et déjà identifié un plan d'actions pluriannuel se matérialisant par un catalogue de 25 fiches projets. Une instance de supervision générale et autant de comités de pilotage que de projets à mener ont été créés et suivent l'avancement des projets.

Au titre de certaines des actions menées, on peut citer le référencement des enseignes afin de mieux gérer la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures, la mise en place de la prise de rendez-vous en ligne pour les inscriptions scolaires à l'instar de ce qu'il existe pour les réservations des repas cantine mais encore le déploiement des fonctionnalités du logiciel OPEN GST (gestion des services techniques) ou la dématérialisation des demandes d'urbanisme (obligation réglementaire depuis le 1^{er} janvier dernier).

Pour le reste du mandat, le financement de ces projets proviendra d'enveloppes transversales permettant les évolutions des environnements de travail (infrastructures, réseaux ou acquisition de matériel informatique) mais aussi d'enveloppes plus ciblées destinées à des projets spécifiques.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'approbation de la démarche issue des conclusions du schéma directeur numérique.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la démarche détaillée par Monsieur le Maire ci-dessus, issue des conclusions du schéma directeur numérique.

PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation des actions listées seront inscrits au budget des années de réalisation.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 20 octobre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : **27 OCT. 2022**

Par publication le : **28 OCT. 2022**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le **28 OCT. 2022**

ID : 011-211100763-20221020-DB2022223-DE

Berger Levraut